



Blonay, le 24 juin 2022

**Préavis N° 15-2022 concernant la gestion et les
comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 21 juin 2022 présidée par Monsieur Jean-Luc Bürgy, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 15-2022,

oui le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (54 oui, 4 voix contraires et 2 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter les comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera (FCR)

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 21 juin 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Luc Bürgy



La secrétaire

Ariane Wunderli